



**Rapport sur l'éducation
à la petite enfance
2014**

GLOSSAIRE

Éducation à la petite enfance (EPE) : programmes pour les jeunes enfants axés sur un programme éducatif explicite, offerts par du personnel compétent et conçus pour appuyer le développement et l'apprentissage des enfants. Les installations peuvent être des centres de la petite enfance, des services de garde éducatifs, des établissements préscolaires, des prématernelles et des maternelles. Les enfants fréquentent régulièrement ces installations seuls ou avec un parent ou un fournisseur de soins.

Éducateurs de la petite enfance : adultes qui travaillent directement avec les enfants dans des installations d'éducation à la petite enfance, qui détiennent une formation post-secondaire en éducation à la petite enfance et qui sont reconnus par les lois provinciales et territoriales comme possédant les compétences nécessaires pour travailler dans des garderies, des services de garde scolaires, des prématernelles ou des maternelles.

Programme d'enseignement : manière de structurer les expériences d'apprentissage en un programme organisé d'activités. En éducation à la petite enfance, les expériences d'apprentissage comprennent tout ce qui survient dans la vie d'un enfant.

Ce qui suit est une liste des abréviations des noms des provinces et des territoires utilisées dans ce rapport :

T.-N.-L.	Terre-Neuve-et-Labrador
Î.-P.-É.	Île-du-Prince-Édouard
N.-É.	Nouvelle-Écosse
N.-B.	Nouveau-Brunswick
Qc	Québec
Ont.	Ontario
Man.	Manitoba
Sask.	Saskatchewan
Alb.	Alberta
C.-B.	Colombie-Britannique
Yn	Yukon
T. N.-O.	Territoires du Nord-Ouest
Nunavut	Nunavut

Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014 est publié par :

Ontario Institute for Studies in Education / Université de Toronto
252, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 1V6
www.oise.utoronto.ca/atkinson/

ISBN 978-1-928167-02-0

L'Ontario Institute for Studies in Education (OISE) détient tous les droits de reproduction du *Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014*. La reproduction numérique ou sur papier de ce document est autorisée en tout ou en partie à des fins d'enseignement ou sans but lucratif, sous condition de bien en mentionner la source. La reproduction dans toute autre circonstance, incluant, mais sans s'y limiter, l'utilisation à des fins de publication commerciale, la traduction ou l'adaptation, est interdite sans permission écrite préalable de OISE.

Pour obtenir la permission d'imprimer ou de publier ce document à partir de ce site, ou si vous ne savez pas qui est le titulaire du droit d'auteur, veuillez écrire à : atkinson.centre@utoronto.ca.

Veillez citer cette publication comme suit : Akbari, E., McCuaig, K. (2014). *Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014*. Toronto : Ontario Institute for Studies in Education.



REMERCIEMENTS

Plusieurs personnes ont lu ce rapport et nous ont fourni des informations inestimables. Nous avons apprécié les commentaires réfléchis et pertinents de Charles Pascal, Jane Bertrand, Pat Wedge, Sue Deloney, Alexis Gagné, Christine Maclean, Joanne Murrell, Christopher Smith, Zeenat Janmohamed, Christine Nunez et Jennifer Jenkins.

Nous aimerions remercier le Atkinson Centre de l'Ontario Institute for Studies in Education de l'Université de Toronto pour son soutien, et plus particulièrement celui de sa directrice, Jennifer Jenkins, de sa faculté et de son équipe administrative. Le Connaught Global Challenge Award de l'Université de Toronto a soutenu le travail de Mme Emis Akbari.

Nous ne pouvons trouver les mots justes pour témoigner notre gratitude à Stacey Mudie, notre directrice de projet, qui a colligé un nombre infini d'ébauches de textes et de tableaux et qui a organisé toute la logistique qui a permis à ce rapport de voir le jour.

Nous aimerions aussi souligner la contribution essentielle de Statistique Canada à ce projet. En aidant les Canadiens à comprendre leur pays – sa population, ses ressources, son économie, sa culture et sa société –, cet organisme protège notre démocratie. La qualité des informations qu'il génère est inestimable pour la prise de décisions politiques basée sur des faits, à tous les paliers de gouvernement.

Nous remercions aussi les membres du personnel des ministères provinciaux et territoriaux qui nous ont généreusement offert de leur temps en répondant à nos questions. Nous avons communiqué avec les ministères suivants :

Terre-Neuve-et-Labrador

Ministère des Services à l'enfance, à la Jeunesse et à la Famille
Ministère de l'Éducation
Ministère de la Santé et des Services communautaires

Nouveau-Brunswick

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Nouvelle-Écosse

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Île-du-Prince-Édouard

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Québec

Ministère de la Famille et des Aînés
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Ontario

Ministère de l'Éducation

Manitoba

Enfants en santé Manitoba
Services à la famille
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Saskatchewan

Ministère de l'Éducation

Alberta

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
Ministère de l'Éducation

Colombie-Britannique

Ministère du Développement de l'enfance et de la famille
Ministère de l'Éducation

Territoires du Nord-Ouest

Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation

Ce rapport a été produit grâce aux habiletés et à la patience des personnes suivantes : Janice Dyer (révision de la version anglaise); Maryse Froment-Lebeau (révision de la version française); Asiatis (traduction française); Claire Gascon Giard (coordination de la traduction française); Erin Holmes, de Soplari Design (conception graphique); et Greg Slater, de Thistle Printing (impression). Les auteurs tiennent aussi à remercier Kathleen McBride et Cranberryink (conception du site internet) et With Intent (communication).

Le Atkinson Centre remercie pour leur soutien à la création et à la diffusion les fondations suivantes :

Nous remercions aussi la Fondation Lucie et André Chagnon d'avoir financé la traduction française de ce rapport et d'avoir contribué à son développement et à sa diffusion au Québec. Notre reconnaissance va aussi à la Fondation Jimmy Pratt, qui a eu un grand impact à Terre-Neuve-et-Labrador en utilisant les deux dernières éditions de ce rapport.

Bien que plusieurs personnes aient contribué au contenu de ce rapport, les auteurs en sont les seuls responsables.

Emis Akbari, Kerry McCuaig

ATKINSON
FOUNDATION



Margaret & Wallace McCain
Family Foundation

— THE —
LAWSON
FOUNDATION
—



Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014

La politique publique façonne les programmes de développement de la petite enfance

Au Canada, l'éducation et la garde des enfants relèvent principalement des provinces et des territoires, mais le gouvernement fédéral y participe aussi depuis longtemps, par le biais de contributions pour les individus et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Bien que le gouvernement fédéral n'ait pas toujours collaboré à la politique de la petite enfance, il a contribué à influencer les programmes et à façonner les priorités des provinces et territoires.

En 2004, le gouvernement fédéral annonçait dans son discours du trône qu'il allait collaborer avec les provinces à la création d'un système national d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. En tant que condition préalable au financement de 5 milliards de dollars de QUAD annoncé dans le budget 2005, les provinces ont signé des ententes de principe les obligeant à élaborer des plans d'action détaillés indiquant leurs dépenses prioritaires, selon les quatre principes de QUAD (qualité, universalité, accessibilité et axé sur le développement). Le gouvernement fédéral nouvellement élu a mis fin à ce programme. En mars 2007, les engagements promis de 5 milliards sont disparus; pour les remplacer, une somme de 250 millions de dollars a été allouée à un Programme d'investissement communautaire en garderies, puis transférée aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Un crédit d'impôt de 25 % a été accordé aux employeurs pour créer des places en garderie agréées en milieu de travail¹. Comme prévu, cette dernière initiative n'a pas été très populaire. (Voir le tableau 1.1.)

Malgré sa brève existence, QUAD a laissé un héritage. Plusieurs provinces ont continué d'élaborer leurs plans d'action. Lors de la rédaction du *Rapport EPE 2011*, on a constaté que les investissements consacrés à l'éducation et aux soins à la petite enfance avaient plus que doublé, passant de 3,5 milliards de dollars en 2006 à 7,5 milliards de dollars. Les vestiges des efforts du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux pour élaborer une approche pancanadienne afin de soutenir les jeunes enfants et leurs familles sont toujours présents.

Initiative de développement de la petite enfance – IDPE (2000)

L'Initiative de développement de la petite enfance (IDPE) verse annuellement 500 millions de dollars à des programmes visant à promouvoir la santé des enfants et des mères, à améliorer le soutien offert aux parents et aux communautés et à renforcer l'apprentissage et les soins à la petite enfance. L'entente misait sur une vision globale de la petite enfance, en la considérant comme un processus qui commence in utero et se poursuit jusqu'à l'école. La plupart des provinces ont concentré leurs efforts sur les informations et les ressources aux parents; une faible portion du financement a été allouée aux programmes de développement de la petite enfance.

Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – CMAGJE (2003)

Afin de pallier ce manque de l'IDPE, le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (CMAGJE) de 2003 a versé annuellement 250 millions de dollars exclusivement aux programmes pour les enfants d'âge préscolaire. Les provinces et territoires devaient respecter des principes généraux pour pouvoir dépenser les fonds et avaient convenu d'améliorer l'accessibilité, la qualité, l'inclusion et les choix des parents. Contrairement aux ententes antérieures sur la garde des jeunes enfants, le financement, dans ce cas-ci, ne ciblait pas les familles à faible revenu, et il incluait le concept d'imputabilité. L'IDPE et le CMAGJE exigeaient tous deux que chaque gouvernement publie des rapports annuels énonçant leurs progrès respectifs¹.

Le CMAGJE et QUAD coïncidaient tous deux avec la publication de l'évaluation des services de garde et éducatifs à la petite enfance du Canada effectuée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ensemble, ces programmes ont déclenché un débat public qui a aidé à changer la perception qu'ont les décideurs politiques des garderies, qui n'étaient plus considérées principalement comme des services de soutien aux parents ayant de faibles revenus

pour leur permettre d'accéder au marché du travail. Le fait que l'apprentissage apparaisse dans le nom des ententes démontrait une compréhension de la nécessité de mettre en place des environnements qui appuient le développement précoce des enfants. L'exigence selon laquelle les provinces et territoires devaient développer des plans promouvant l'accessibilité et la qualité des programmes pour pouvoir bénéficier du financement a aussi ouvert la voie à un changement. En effet, jusque-là, la plupart des provinces avaient limité leur implication à l'octroi de permis pour les programmes et à l'évaluation de l'admissibilité de parents ayant de faibles revenus. Ces programmes ont donc créé une occasion pour l'État de participer à la planification communautaire, d'appuyer la formation des éducateurs, d'établir les bases d'imputabilité et de programmes éducatifs.

Initiative sur les places en garderie – IPG (2007)

L'Initiative sur les places en garderie (IPG) avait pour but d'offrir des mesures fiscales incitant les employeurs à créer des garderies en milieu de travail. Mais l'initiative considérait ces garderies comme un programme s'adressant principalement aux parents qui travaillent. En contournant les gouvernements provinciaux et territoriaux, elle nuisait au nouveau rôle joué par les garderies en matière d'élaboration de services à la petite enfance. À la suite de la publication d'un rapport d'un comité nommé par le gouvernement fédéral qui soulignait les lacunes du plan, les fonds ont été transférés aux gouvernements provinciaux et territoriaux².

Depuis, le financement de toutes les initiatives mentionnées ci-dessus fait partie du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, un transfert global aux provinces et aux territoires. Ce financement est une ressource pour une partie de l'ensemble des dépenses relatives à l'éducation et à la garde des jeunes enfants pour les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Financement fédéral direct pour les programmes d'EPE

Le gouvernement fédéral joue un rôle direct dans le financement des programmes d'éducation des jeunes enfants au sein des réserves des Premières Nations ainsi que pour le personnel militaire, les prisonniers fédéraux, les réfugiés et les immigrants au Canada. Les niveaux de financement sont en général restés les mêmes; certains ont même été réduits en 2014-2015.

Premières Nations et Autochtones

Quatre ministères fédéraux s'occupent des programmes d'éducation à la petite enfance pour les Autochtones : Santé Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), et l'Agence de la santé publique du Canada. Ces ministères transfèrent des fonds aux communautés des Premières Nations pour : les frais de scolarité dans les réserves et hors réserves, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) vivant dans une réserve et hors réserve, les programmes de soutien familial, de santé maternelle et infantile dans les réserves et hors réserves et l'Initiative de services de garde pour les Premières Nations et les Inuits. De plus, par le biais d'accords intergouvernementaux avec les ministères des Affaires autochtones de l'Alberta et de l'Ontario, le gouvernement fédéral rembourse une portion des coûts des programmes d'éducation à la petite enfance dans les réserves.

AADNC transfère également des fonds aux Premières Nations pour les écoles dans les réserves et les frais de scolarité des élèves qui fréquentent l'école hors réserves. Les transferts fédéraux pour l'éducation augmentent de 2 % annuellement depuis 1996, une somme inférieure à l'inflation et à la hausse du taux de financement des écoles provinciales. En 2012, AADNC a investi environ 14 056 \$ par élève à temps plein³, soit environ 3 000 \$ de moins par élève que dans les écoles provinciales⁴.

Les modes de financement désuets empêchent les écoles des communautés des Premières Nations d'offrir des programmes équitables⁵. Les droits de scolarité des Premières Nations pour les élèves qui fréquentent les écoles provinciales font en sorte qu'elles sont endettées envers les commissions scolaires locales. L'ajout de maternelles à temps plein n'a pas eu lieu au même rythme qu'ailleurs, car le financement fédéral ne tient pas compte de la hausse des coûts. Les défis liés au recrutement et à la rétention d'éducateurs compétents sont plus grands dans les communautés autochtones. Les administrateurs et les éducateurs ne doivent pas nécessairement posséder les mêmes qualifications que leurs pairs qui travaillent pour des écoles et des programmes provinciaux. Ils n'ont pas accès aux mêmes possibilités de perfectionnement professionnel et ils n'ont ni le salaire ni la sécurité d'emploi qu'offre le secteur provincial de l'éducation, largement syndiqué.

Les modes et les accords de financement entre les communautés des Premières Nations et les quatre ministères fédéraux et leurs contreparties provinciales ont créé un brouillard de juridiction qui nuit au développement et à la prestation des services⁶. Les Premières Nations se butent à d'autres obstacles sociaux et structurels. Les traumatismes vécus dans les pensionnats ont laissé un héritage de suspicion quant aux programmes de groupes pour les enfants, notamment ceux influencés par les non-Autochtones⁷.

Familles de militaires

Le ministère de la Défense nationale (Forces armées canadiennes) soutient des Centres de ressources pour les familles des militaires, au Canada et à l'étranger⁸. Le mandat de ces centres est axé sur le développement des enfants et des jeunes, le soutien aux parents et à la famille. Certains centres offrent des services de garde sur place, tandis que d'autres agissent comme services de référence. Un rapport de 2009 a révélé un écart important entre le besoin de garderies dans les familles des Forces canadiennes et les places disponibles. Plus particulièrement, il y avait un manque de services d'urgence en cas de déploiement, pour les quarts de travail de soir ou de fin de semaine, pour donner un répit aux parents et pour aider les familles de militaires blessés. Malgré le manque d'éducateurs de la petite enfance pour les programmes des Forces armées canadiennes, aucune stratégie visant la formation ou le recrutement de personnel n'a été mise en place⁹.

Programme d'action communautaire pour les enfants – PACE (1993)

Le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) propose des activités pour les enfants de la naissance à six ans qui vivent dans des contextes difficiles. Ces programmes sont financés par le biais d'accords ministériels entre l'Agence de la santé publique du Canada et les provinces/territoires, et ils sont gérés par des comités de gestion conjointe dans chaque province.

Autres programmes

Environ deux tiers des femmes canadiennes purgeant une peine fédérale ont des enfants à charge. Service correctionnel du Canada offre le programme Mère-Enfant, qui permet aux enfants d'âge préscolaire de ces mères de vivre avec elles et de participer à des programmes préscolaires dans la communauté ou dans l'établissement correctionnel¹⁰. Au moment de rédiger ces lignes, un seul établissement, celui d'Edmonton, offrait le programme, et un seul enfant y était inscrit¹¹.

Le ministère des Affaires civiques et de l'Immigration finance le programme Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC). Pour aider les parents d'enfants âgés de six mois à six ans à suivre les CLIC, ce programme couvre le coût d'un service de garde informel sur place ou dans des garderies locales accréditées¹². Le financement a été réduit dans le cadre du budget 2014.

Le Conseil sectoriel des ressources humaines du secteur des services de garde à l'enfance est l'un des conseils industriels financés par Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Par le biais de la recherche et du réseautage, il diffuse des informations et élabore des outils pour le personnel et les administrateurs du domaine de la petite enfance. On a mis fin au financement de tous les conseils en mars 2013.

L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), élaborée en collaboration avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Statistique Canada, a suivi l'évolution des enfants canadiens grâce à une évaluation régulière des facteurs qui influencent leur bien-être. Son rapport final a été soumis en 2012. Statistique Canada a aussi effectué une cueillette d'informations en se basant sur le questionnaire de l'ELNEJ¹³. Cette cueillette est maintenant suspendue.

Tableau 1.1 Investissements fédéraux dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Politique	Nom du programme	Ministère responsable	Dépenses annuelles (\$)
Transferts importants aux provinces et territoires	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Ministère des Finances Canada	1,2 milliard pour soutenir les programmes destinés aux enfants. Hausse annuelle de 3 % ^a
Transferts de revenus	Prestation universelle pour la garde d'enfants	EDSC	3,1 milliards ^b
Dépenses fiscales	Déduction pour frais de garde d'enfants	ARC	955 millions ^c
	Crédit d'impôt à l'investissement aux entreprises qui créent de nouvelles places en garderie		Moins de 2,5 millions ^d
Programmes pour enfants autochtones	Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques	ASPC	41,3 millions ^e
	Programme d'aide préscolaire aux Autochtones	ASPC	59 millions ^f

Tableau 1.1 Investissements fédéraux dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (suite)

	Initiative en matière de garde d'enfants chez les Premières Nations et les Inuits	EDSC	56,6 millions ^g
	Garde d'enfants dans les réserves (Ont., Alb)	AADNC	21 millions ^h
Autres dépenses	Familles des militaires, nouveaux arrivants, recherche, etc.	Divers	s.o.

^a Site Web du ministère des Finances du Canada, août 2014. Selon les accords FPT : 500 millions de dollars pour l'IDPE; 250 millions pour l'AGJE; 250 millions pour de nouvelles places en garderie; ^b Estimations du budget 2014-2015; ^c Évaluations et dépenses fiscales, projections 2013; ^d Évaluations et dépenses fiscales, projections 2013; ^e Évaluation du programme ASPC, allocation pour 2014-15. De cette somme, 36,3 millions sont consacrés à un financement continu, et 5 millions seront ajoutés en 2014-15; ^f Financement de base de 46,5 millions, 7,5 millions pour des initiatives continues, et 5 millions seront ajoutés en 2014-15; ^g Site Web de EDSC, pour 2008-09; ^h Site Web de AADNC, exercice financier 2006-07.

ÉLABORATION DES POLITIQUES : LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES

1. Gouvernance

Les services à la petite enfance sont partagés entre les programmes de développement, de soutien aux parents et de garde. La maternelle est offerte comme un prolongement de l'éducation publique, un droit pour tous et sans frais. Les programmes aux parents sont subventionnés par des commanditaires publics et communautaires. Là où ils sont offerts, ils sont généralement peu coûteux, voire gratuits pour les parents. La maternelle et les programmes pour les parents ne comblent pas les besoins en soins à l'extérieur du milieu familial, lesquels incombent aux garderies. Les lois du marché dominant encore ces services, ce qui fait qu'ils sont précaires, fragmentés et peu enclins à rendre des comptes.

En 2006, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a lancé *Petite enfance, grands défis*, l'étude la plus complète en matière de développement et de soins à la petite enfance jamais réalisée¹⁹. Cette étude, menée dans 20 pays et échelonnée sur huit ans, a révélé que dans les instances où les politiques et la prestation en matière d'éducation et de services de garde étaient divisées, des défis similaires se posent :

- La couverture est limitée;
- Certaines familles ne reçoivent pas les services auxquels elles ont droit;
- L'emplacement des services et le fait qu'ils soient peu abordables représentent des obstacles;
- Les heures d'ouverture des services et les horaires de travail des parents ne concordent pas souvent;
- Les familles ayant divers besoins éprouvent de la difficulté à coordonner tous les services;
- Les familles perdent des services nécessaires lorsque les enfants vieillissent ou que leurs conditions changent.

Les prestataires de services sont également mis à l'épreuve :

- Il n'existe aucun contact continu avec les familles pendant les premières années de vie de leurs enfants;
- Des mandats et des critères de financement non flexibles empêchent les prestataires de services d'offrir du soutien cohérent;

- Les services sont financés selon le rendement et non selon les résultats, ce qui rend difficile la personnalisation des services selon les besoins et situations des familles;
- Les services sont généralement axés sur le traitement plutôt que sur la prévention ou la promotion d'un développement sain.

Le profil canadien de l'OCDE de 2004 correspond au profil énoncé plus haut²⁰. On a souligné les défis en matière de financement et d'accès, tout comme l'absence de lois cohérentes et de cadres stratégiques. Selon l'OCDE, un plus grand investissement public est nécessaire, mais comment cet investissement est dépensé est tout aussi important.

Depuis, les décideurs politiques, les chercheurs, les parents et les éducateurs conviennent que les programmes de développement de la petite enfance devraient être structurés de manière à s'assurer que tous les enfants qui commencent l'école soient prêts à réussir. Dans le cadre de *l'Éducation au Canada – Horizon 2020 : déclaration conjointe des ministres provinciaux et territoriaux de l'Éducation*, les années préscolaires représentaient le premier des quatre piliers de l'apprentissage tout au long de la vie. Selon cette déclaration, tous les enfants devraient avoir accès à une éducation de grande qualité en début de vie²¹.

Une compréhension plus fine du rôle que doivent jouer les politiques publiques dans le soutien du développement pendant la petite enfance a incité les provinces et les territoires à adopter une vision plus globale de ce que représentent les premières années. La plupart des provinces et des territoires ont mis sur pied des cadres stratégiques en incluant leur vision et leurs objectifs. De plus, les ministères de l'Éducation encouragent de plus en plus activement l'apprentissage chez les jeunes enfants.

Depuis 2006, huit provinces et territoires ont désigné un ministère responsable des services à la petite enfance. L'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, la Saskatchewan, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut, et plus récemment la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve ont fusionné l'éducation, les services de garde et d'autres services aux jeunes enfants au ministère de l'Éducation. Au Québec, depuis 1998, les écoles sont responsables des programmes parascolaires s'adressant aux enfants de 5 à 12 ans. Le plan de cinq ans du Manitoba pour la garde d'enfants (2014) comprend une commission mandatée pour étudier la prestation des services.

Le regroupement des responsabilités de la petite enfance au sein du même ministère ne garantit pas nécessairement la cohérence des politiques et du financement. Des provinces et territoires ont mis sur pied des divisions particulières au sein d'un ministère afin de combler les besoins uniques des jeunes apprenants. Ces unités ont adopté une vision holistique du développement des jeunes enfants qui aide les écoles à créer des environnements adaptés aux jeunes apprenants, ce qui a permis d'alléger certaines préoccupations selon lesquelles les écoles ne sont pas suffisamment réceptives aux besoins de très jeunes enfants. Le mandat du Nouveau-Brunswick à l'égard des enfants de zéro à huit ans se reflète dans le réexamen de leurs méthodes pédagogiques au primaire. L'Ontario et Terre-Neuve sont en train de réviser le programme scolaire de la première à la troisième année en se basant sur les réussites des expériences de cadres d'apprentissage avec les jeunes enfants.

Placer la garde d'enfants sous la responsabilité des ministères de l'Éducation a ses limites si la prestation des services demeure fragmentée. Les parents éprouvent encore de la difficulté à trouver des services abordables et fiables, et les prestataires de services continuent à jongler avec de multiples sources de financement et de réglementation. Dans le cadre d'une réorganisation d'envergure, le Nouveau-Brunswick a harmonisé tous ses services à la petite enfance avec ceux de sept nouvelles divisions scolaires. Les amendements à la nouvelle loi sur la garde d'enfants de l'Ontario stipulent que les conseils scolaires et prestataires de services doivent collaborer avec les gestionnaires municipaux des services à l'enfance pour la planification et la prestation des services à la petite enfance.

Créer un système d'éducation à la petite enfance à partir d'un ensemble disparate de services n'est pas simple, mais cela en vaut la peine. Lorsque l'éducation à la petite enfance est organisée de manière à soutenir également la participation des parents au marché du travail, elle se paie d'elle-même. Les parents qui sont en mesure de travailler paient plus d'impôts et reçoivent moins de transferts sociaux. Les enfants qui sont éduqués et stimulés durant leur petite enfance risquent moins de se retrouver dans des programmes d'éducation spéciale coûteux. Il est primordial d'établir de bonnes structures de gouvernance pour créer des services efficaces d'éducation à la petite enfance.

Tableau 1.2 Gouvernance de l'éducation à la petite enfance par province/territoire

Province/Territoire	Un seul ministère responsable de l'EPE	Unité de surveillance conjointe EPE	Cadre intégré en matière d'EPE	Autorité locale	Surveillance publique
T.-N.-L.	Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance	En développement	<i>Early Learning Framework: Learning from the Start</i> (2012) <i>Caring for Our Future: Provincial Strategy for Quality, Sufficient and Affordable Child Care in Newfoundland and Labrador</i> (2012-2022)	Maternelle : 2 commissions scolaires; 1 anglophone dans 4 régions, 1 francophone Programmes petite enfance : 4 régions	
Î.-P.-É.	Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance	Direction de l'apprentissage et du développement de la petite enfance	Assurer l'avenir de nos enfants : Initiative préscolaire d'excellence (mai 2010)	Maternelle : 1 commission scolaire anglophone et 1 francophone Programmes petite enfance : Conseil de services de garde	Comités aviseurs (à mettre en place)

Tableau 1.2 Gouvernance de l'éducation à la petite enfance par province/territoire

N.-É.	Ministère de l'éducation et du Développement de la petite enfance	Division de la petite enfance	En développement	<p>Maternelle : 9 commissions scolaires; 7 anglophones et 1 francophone; 1 autochtone autonome; 1 aborigène</p> <p>Programmes petite enfance : Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance</p>	<p>Conseil consultatif sur la petite enfance</p> <p>Provincial Early Years Partnership</p>
N.-B.	Ministère de l'éducation et du développement de la petite enfance	Direction du développement de la petite enfance	<p><i>Être prêt pour la réussite</i> (2008)</p> <p><i>Les enfants d'abord : positionnement de la petite enfance pour l'avenir</i> (2012) (plan d'action)</p>	<p>Maternelle : 7 districts scolaires: 4 anglophones, 3 francophones</p> <p>Programmes petite enfance : Coordonnateurs des services à la petite enfance dans chacun des 7 districts scolaires</p>	Réseau de services à la petite enfance francophones et anglophones
Qc			Plan stratégique 2012–2017	<p>Maternelle et service de garde en milieu scolaire : 69 commissions scolaires; 60 francophones, 9 anglophones</p> <p>Programmes petite enfance : 165 bureaux coordonnateurs du ministère de la Famille et des Aînés</p>	Comités consultatifs régionaux
Ont.	Ministère de l'Éducation	Division de l'apprentissage des jeunes enfants	<i>Cadre stratégique de l'Ontario sur la petite enfance</i> (2013)	<p>Maternelle : 72 conseils scolaires; 31 anglophones publics, 29 anglophones catholiques, 4 francophones publics, 8 francophones catholiques, plus 10 administrations scolaires</p> <p>Programmes petite enfance : 47 directeurs de services régionaux</p>	
Man.			<p><i>Commencez tôt, commencez bien : Cadre de travail du Manitoba pour le développement de la petite enfance</i> (novembre 2013)</p> <p><i>Choix familiaux : le plan manitobain d'expansion des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants</i> (2014)</p>	<p>Maternelle : 37 commissions scolaires dont une Division scolaire Franco-Manitobaine</p> <p>Programmes petite enfance : Travail provincial de réglementation de la zone communautaire de Winnipeg et des bureaux régionaux dans toute la province</p>	<p>Comité aviseur provincial d'Enfants en santé</p> <p>Comité de révision des règlements pour les services de garde</p> <p>Coalitions Parents-Enfants</p>
Sask.	Ministère de l'Éducation	Division de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants		<p>Maternelle : 28 commissions scolaires dont le Conseil des écoles fransaskoises</p> <p>Programmes petite enfance : 3 bureaux régionaux de la petite Programme d'apprentissage et de garde d'enfants</p>	Comités intersectoriels régionaux
Alb.			<i>Together We Raise Tomorrow, An Alberta Approach to Early Childhood Development</i> (2013)	<p>Maternelle : 41 publique, 16 séparé, 4 francophone, 142 autorités scolaires privés, 96 autorités scolaires privées ECS, 35 Premières nations</p> <p>Programmes petite enfance : 10 autorités régionales du ministère des Services à l'enfance et à la famille</p>	Family and Community Engagement Councils
C.-B.			<i>The Family's Agenda for British Columbia; Building Sustainable Quality Early Years Strategy to Support BC Families</i> (2013)	<p>Maternelle : 60 commissions scolaires dont des autorités scolaires indépendantes et le Conseil scolaire francophone, écoles indépendantes</p> <p>Programmes petite enfance : Division Community Care Licensing du ministère de la Santé</p>	Conseil provincial de garde d'enfants
T. N.-O.	Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation	Division de l'apprentissage et du développement des jeunes enfants	<i>Right from the Start: A Framework for Early Childhood Development in the Northwest Territories</i> (2013)	<p>Maternelle : 8 juridictions scolaires</p> <p>Programmes petite enfance : 6 régions</p>	

Source : Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest 2014

2. Financement

Malgré les changements de gouvernement et les capacités différentes au pays, allant des surplus dans l'ouest aux défis posés par le déficit dans l'est et au centre du Canada, toutes les provinces et territoires ont maintenu telle quelle leur contribution à la petite enfance, et la plupart ont même augmenté le financement.

Terre-Neuve a décidé d'allouer 34,5 millions de dollars à la maternelle à temps plein (MTP) dès 2016. Le projet ambitieux de MTP de l'Ontario pour ses 265 000 enfants de 4 et 5 ans s'est concrétisé cette année, tout comme le début de la MTP pour les enfants de 4 ans aux T. N.-O. La Saskatchewan a augmenté son

nombre de classes de prématernelle. La Nouvelle-Écosse a mis en œuvre un projet-pilote de centres intégrés pour enfants dans ses écoles. La Colombie-Britannique a approuvé 12 centres de la petite enfance gérés par la province afin de mieux coordonner les services à la petite enfance.

Le budget 2014 du Québec s'engage à augmenter le nombre de places subventionnées par l'État de 6 500 cette année et de 4 000 par année jusqu'à ce que le réseau soit complet. Cela comprend un fonds d'investissement de 807 millions de dollars sur 10 ans. La Saskatchewan a alloué 52,7 millions pour ajouter 500 places en garderie en 2014-15. Le Manitoba a haussé son budget de 5,5 millions pour ajouter des places et améliorer le soutien au

Tableau 2.1 Solde du budget provincial/territorial 2014-2015
(en millions de dollars)*

Province/Territoire	Budget
T.-N.-L.	(349)
Î.-P.-É.	(40)
N.-É.	(279)
N.-B.	(391)
Qc	(2 350)
Ont.	(12 500)
Man.	(357)
Sask.	71
Alb.	1 385
C.-B.	184
T.N.-O	200

*Estimations des budgets pour 2014 fournies par chaque gouvernement

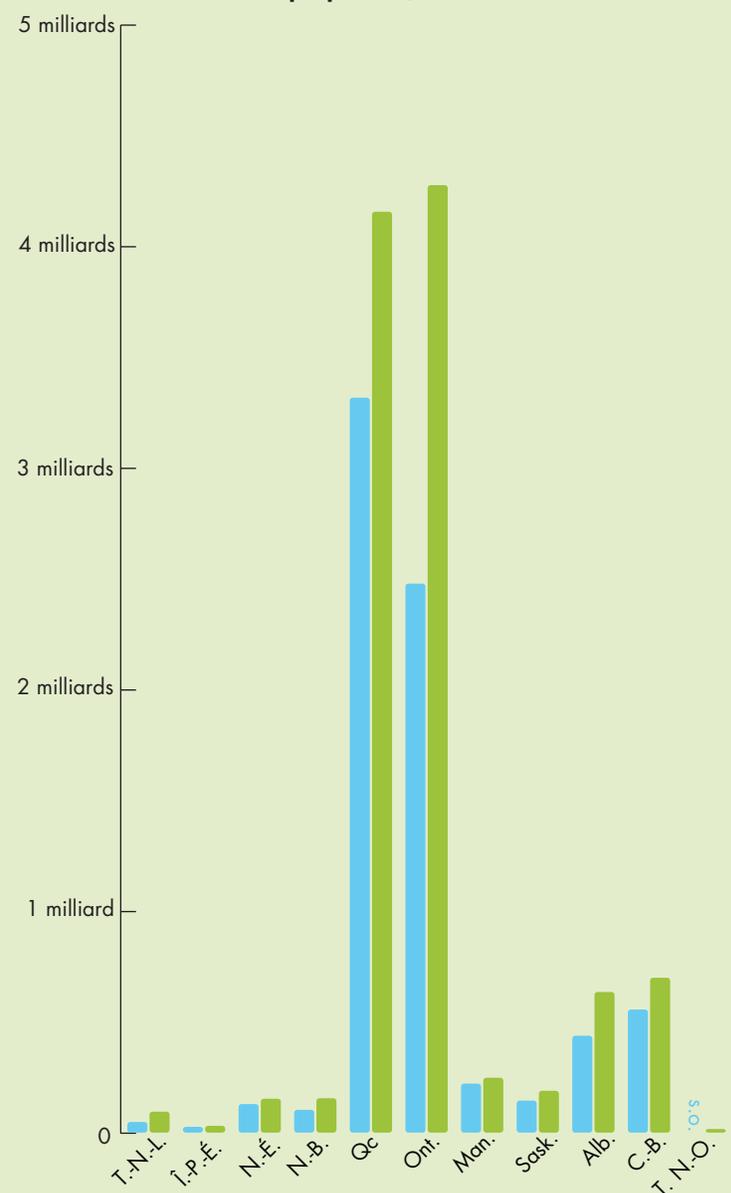
personnel dans ses services. Le budget de l'Alberta consacré à la garde d'enfants s'est accru de 18 millions pour améliorer l'accès, la qualité et les salaires. Le budget 2014 de la Colombie-Britannique comprend une hausse de 17,7 millions de dollars pour de nouvelles places, en mettant l'accent sur les places dans les écoles. Terre-Neuve a haussé son budget de 11,4 millions.

Le financement public pour les services à la petite enfance demeure peu élevé, et pour les garderies, il sert principalement à préparer le marché et à encourager les prestataires à bonifier leurs services ou à en offrir de nouveaux.

Le financement public pour les garderies réglementées fonctionne selon deux méthodes :

- Financement pour les familles : par le biais de places de garde subventionnées pour les parents à faible revenu ou de retenues ou de crédits d'impôt;
- Financement de programmes : généralement par le biais de subventions d'exploitation pour compenser les charges salariales ou pour accueillir les enfants ayant des besoins spéciaux et par le biais de subventions uniques pour le capital, l'équipement et le démarrage.

Tableau 2.3 Modification des dépenses consacrées à l'éducation à la petite enfance entre 2011 et 2014 par province/territoire



Source : Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014/Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest 2014

Tableau 2.2 Pourcentage des dépenses consacrées à l'éducation à la petite enfance par rapport à l'ensemble des dépenses provinciales

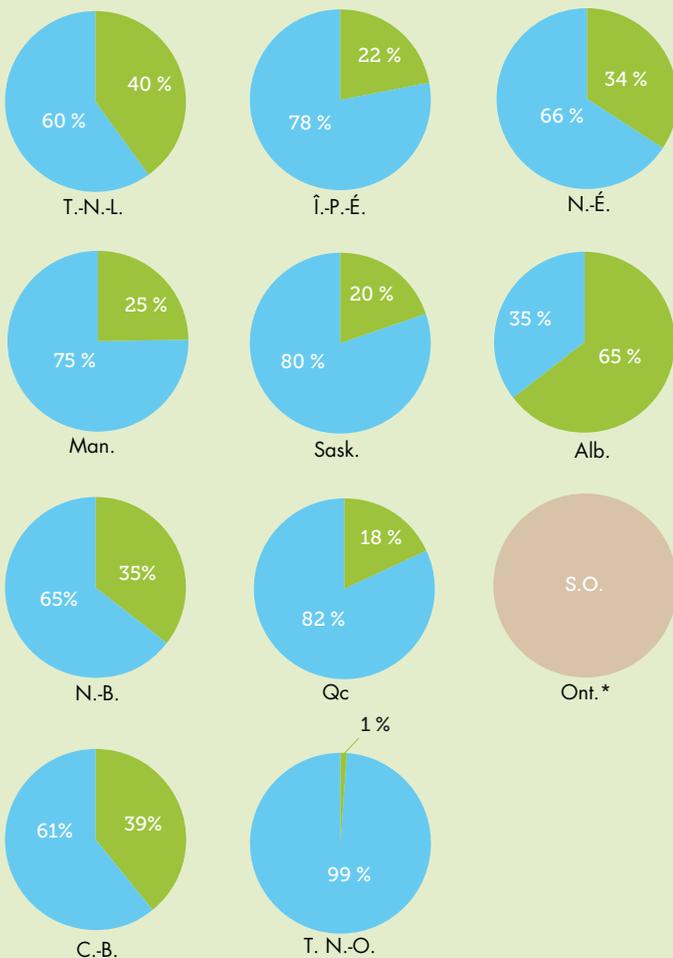
Province/Territoire	Maternelle	Service de garde accrédité	Autres services d'EPE	Budget d'EPE total	Budget de la province/territoire	Budget EPE en % du budget total de la province/territoire
T.-N.-L.	47,000,000 \$	39,139,000 \$	8,885,300 \$	95,024,300 \$	7,501,613,000 \$	1,3
Î.-P.-É.	15,917,877 \$	14,750,500 \$		30,668,377 \$	1,657,000,000 \$	1,9
N.-É.	100,812,000 \$	52,925,000 \$		153,737,000 \$	9,935,694,000 \$	1,5
N.-B.	87,302,200 \$	43,906,900 \$	24,600,800 \$	155,809,900 \$	8,427,214,000 \$	1,8
Qc	908,812,000 \$	3,245,511,100 \$	23,249,000 \$	4,177,572,100 \$	97,400,000,000 \$	4,3
Ont.	300,2663,929 \$	1,295,691,820 \$		4,298,355,749 \$	130,400,000,000 \$	3,3
Man.	97,428,766 \$	148,945,000 \$	2,465,782 \$	248,839,548 \$	11,358,486,000 \$	2,2
Sask.	99,479,000 \$	71,740,000 \$	18,482,000 \$	189,701,000 \$	11,29,6340,000 \$	1,6
Alb.	349,991,344 \$	287,753,000 \$		637,744,344 \$	40,432,000,000 \$	1,6
C.-B.	360,972,000 \$	324,211,000 \$	17,278,000 \$	702,461,000 \$	44,416,000,000 \$	1,6
T. N.-O.	11,767,075 \$	4,517,000 \$		16,284,075 \$	1,466,824,000 \$	1,1

Source : Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest 2014

Les provinces et les territoires offrent un certain type de financement direct au fonctionnement des programmes de garderies. Le financement direct diminue les charges aux parents et offre aux programmes une certaine stabilité, que les frais déboursés par les parents ne peuvent couvrir à eux seuls. Le Québec, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard sont les provinces où l'on offre le plus de services publics, incluant des subventions au fonctionnement garanties ainsi que des salaires et des frais déboursés par les parents établis par la province.

Bien que la garde d'enfants soit mieux financée que lors de notre dernier rapport en 2011, le pourcentage de subventions accordées comparativement aux frais d'opérations est resté sensiblement le même.

Tableau 2.4 Services de garde accrédités : Financement pour les programmes vs Places de garde subventionnées en 2014

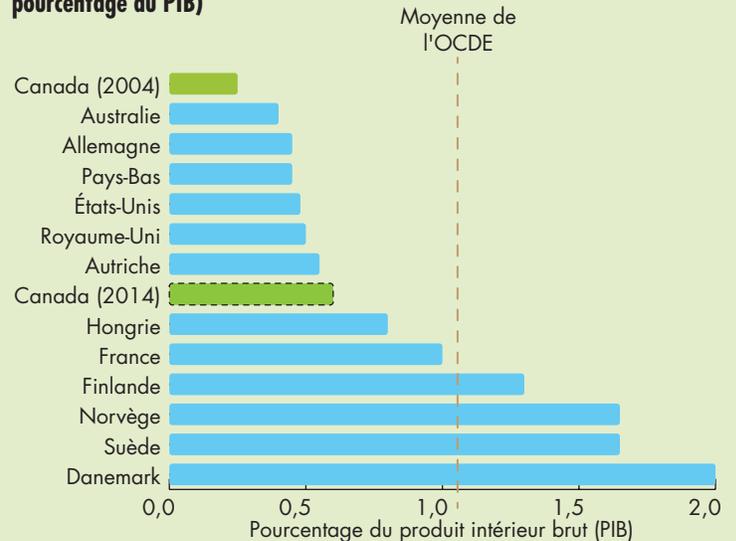


* L'Ontario ne fait plus la ventilation pour les frais d'opérations ou les subventions lors de ses transferts aux responsables des services aux enfants.
Source : Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014/Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest

La méthode de financement détermine également qui participe aux programmes. Les subventions gouvernementales correspondent rarement aux frais que les garderies réglementées doivent exiger pour attirer et retenir du personnel compétent. Les familles à faible revenu sont incapables de payer la différence entre les frais divers et les subventions du gouvernement, ce qui les force à choisir d'autres options non réglementées.

Depuis ce portrait peu flatteur de l'OCDE, les provinces ont accru leur contribution de 0,25 % de leur PIB à 0,6 %, en incluant 3 milliards de dollars à leur budget d'EPE depuis 2011. Le Canada n'est pas loin d'atteindre des dépenses en EPE de l'ordre de 1 % du PIB, rejoignant ainsi d'autres pays membres de l'OCDE.

Tableau 2.5 Dépenses publiques pour les services d'éducation à la petite enfance (0 à 6 ans) en 2004 par des pays membres de l'OCDE (en pourcentage du PIB)

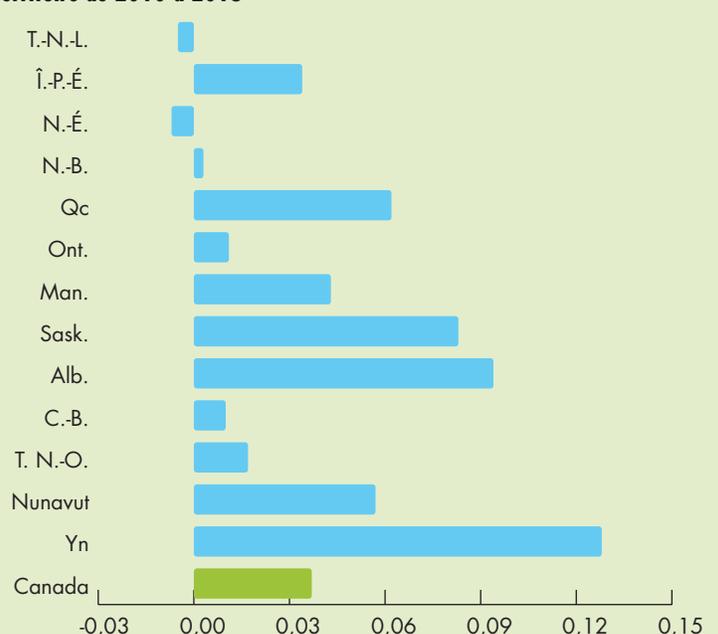


En 2004, le Canada se classait dernier des pays membres de l'OCDE en matière de dépenses en EPE. En 2014, il a dépensé 0,6 % de son PIB en EPE.

3. Accessibilité

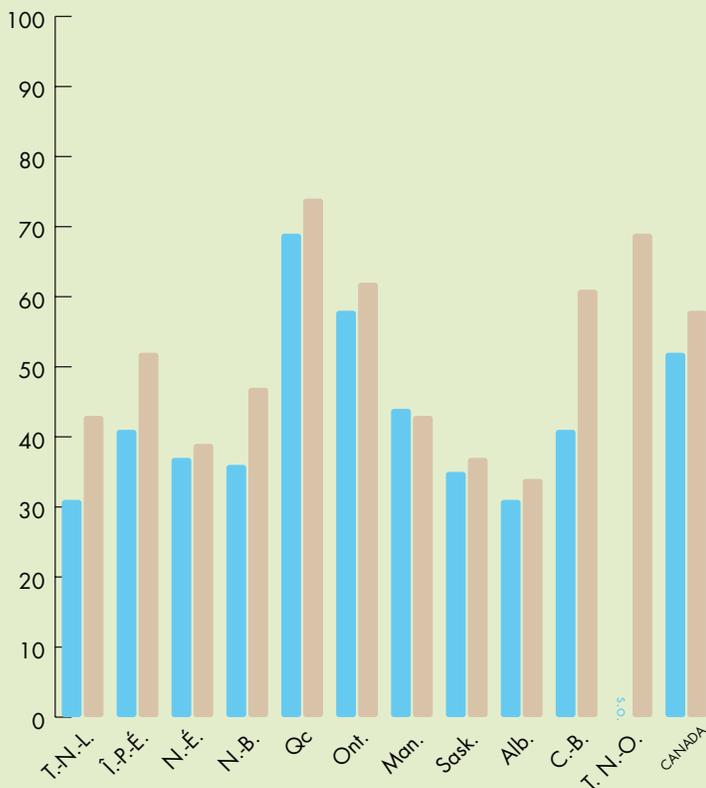
Les provinces et territoires ont augmenté leurs investissements dans les programmes d'éducation à la petite enfance, mais l'accès, lui, n'a pas suivi le rythme de la mini-explosion démographique survenue au pays. La population d'enfants âgés de quatre ans et moins s'est accrue de 4 pour cent entre 2011 et 2013. Les hausses de population peuvent être inégales, mais les plus fortes d'entre elles n'entraînent pas nécessairement une augmentation des ressources mises à la disposition des jeunes enfants.

Tableau 3.1 Population d'enfants âgés de zéro à 5 ans par province/territoire de 2010 à 2013



Source : Statistique Canada, Estimations de la population 2013 CANSIM 051-0001

Tableau 3.2 Pourcentage d'enfants âgés de 2 à 4 ans fréquentant régulièrement un programme d'EPE en 2011 et 2014



Source : Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest 2011/2014

Certaines provinces et certains territoires ont choisi de faciliter l'accès aux programmes de développement de la petite enfance par le biais de leurs systèmes d'éducation publics. Sept des treize provinces et territoires offrent désormais la maternelle à temps plein pour les enfants de cinq ans, et Terre-Neuve se prépare à emboîter le pas en vue des inscriptions de 2016. L'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest permettent aux enfants de quatre ans de participer à des programmes pendant des journées complètes, et l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba permettent aux enfants âgés de trois et quatre ans de faire de même si les circonstances dans lesquelles ils vivent sont considérées comme à risque. De plus, les ministères de

l'Éducation sont devenus plus proactifs quant à la préparation des enfants d'âge préscolaire pour la maternelle. Les conseils scolaires de l'Ontario et de la Colombie-Britannique exploitent directement les haltes-garderies qui offrent toutes les mêmes programmes pendant l'année scolaire, avec un personnel d'éducateurs de la petite enfance. Le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et le Québec offrent des séances d'orientation aux enfants et aux parents pour l'entrée à la maternelle.

Bien que les ministères de l'Éducation (à l'exception de celui du Québec, qui n'a pas cette responsabilité) soient plus à l'aise maintenant avec les programmes pour les jeunes enfants, ils ne sont pas enclins à offrir des programmes en dehors des heures d'ouverture régulières des écoles. Certaines commissions scolaires régionales prolongent les heures des programmes, répondant ainsi aux besoins des familles actuelles. En plus du Québec, les commissions scolaires des Territoires du Nord-Ouest, de l'Alberta et de l'Ontario offrent des programmes avant et après l'école²². En Ontario, où quatre commissions scolaires ont décidé d'offrir la garde d'enfants hors de l'école, l'accès a quadruplé, les frais ont diminué, et les éducateurs de la petite enfance jouissent des mêmes avantages sociaux que les employés du secteur public²³.

Pour les prestataires de services de garde, la journée complète de maternelle peut être déstabilisante. Le Québec et l'Île-du-Prince-Édouard ont géré cela à l'aide d'un plan de transition complet qui réorientait les services des garderies vers les enfants plus jeunes. Les programmes de garderie de ces provinces sont maintenant plus stables et plusieurs options s'offrent aux familles.

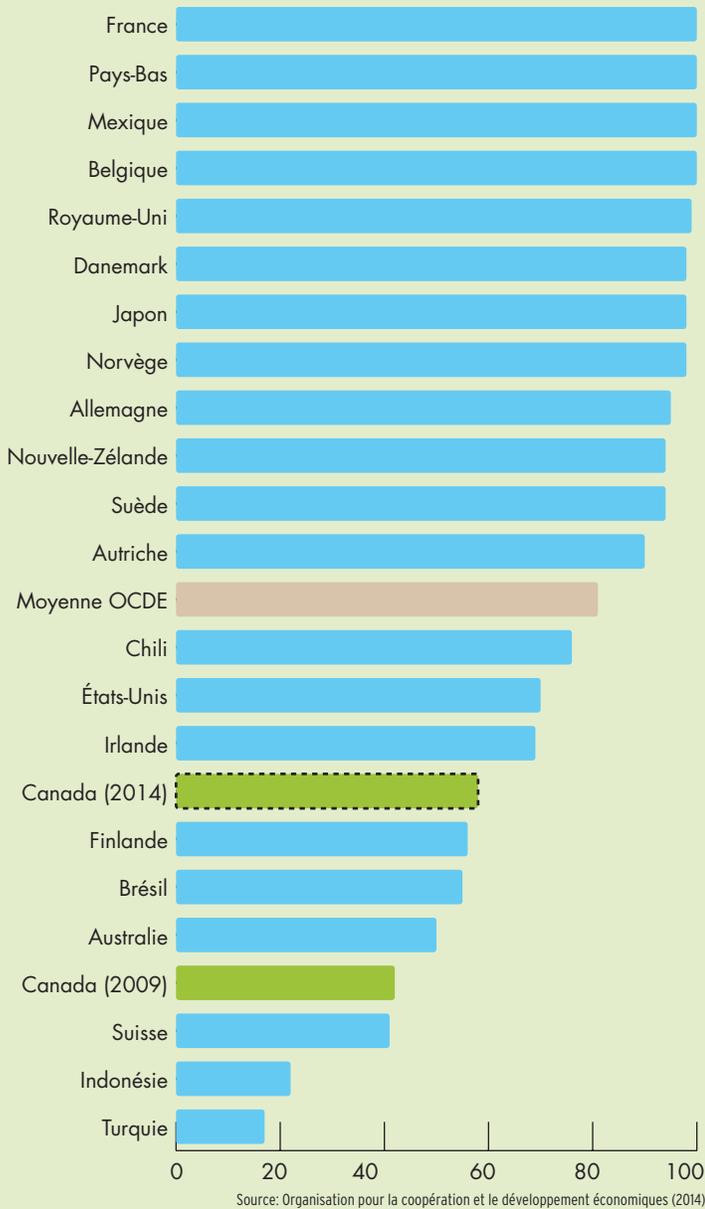
En Ontario, un essai de courte durée où les commissions scolaires devaient prolonger les heures d'ouverture d'une maternelle à temps plein a été abandonné à la suite des pressions exercées par les prestataires des services de garde. Cependant, offrir des activités parascolaires aux enfants fréquentant l'école pendant des journées complètes ne constitue pas une solution économique pour les garderies. Les services de garde de l'Ontario perdent des éducateurs de la petite enfance compétents qui préfèrent travailler dans des écoles plutôt que d'effectuer des quarts de travail fractionnés dans les garderies²⁴.

Tableau 3.3 Pourcentage d'enfants âgés de 2 à 4 ans fréquentant régulièrement un programme d'EPE par province/territoire

Province/Territoire	Population d'enfants de 2-4 ans	Service de garde, préscolaire	Maternelles ^a	Autre ^b	Fréquentation totale	% fréquentant un programme EPE
T.-N.-L.	15 184	5 927		800	6 727	44
Î.-P.-É.	4 470	2 091		250	2 341	52
N.-É.	26 199	9 500	790		10 290	39
N.-B.	21 959	10 211			10 211	47
Qc	269 605	180 153	19 425		199 578	74
Ont.	432 316	137 926	126 347	4 300	268 573	62
Man.	47 732	19 436		1 000	20 436	43
Sask.	43 827	11 144		4 875	16 019	37
Alb.	157 439	56 474		1 150	57 624	37
C.-B.	134 014	48 370		33 300	81 670	61
T. N.-O.	2 036	1 057	150	200	1 407	69
Canada	1 154 781	482 289	146 712	45 875	674 876	58%

^a Comprend les classes préscolaires de la Nouvelle-Écosse, les prématernelles au Québec, les maternelles 4 ans en Ontario et T. N.-O.; ^b comprend le programme autochtone Head Start hors réserve, les prématernelles non réglementées en Saskatchewan, Strong Start en C.-B. et les centres de littératie pour les parents et familles en Ontario.

Tableau 3.4 Taux d'inscriptions d'enfants de 4 ans à des programmes d'EPE et de maternelle (temps plein ou partiel) dans des institutions publiques et privées



Bien que de plus en plus de possibilités d'apprentissage s'offrent aux jeunes enfants, l'écart qui sépare l'éducation publique des garderies demeure, et les parents doivent continuer à jongler avec des programmes qui leur permettent de concilier leur vie professionnelle et familiale.

Les débats publics sur la valeur des programmes de développement de la petite enfance portent souvent sur les « choix des parents ». Les opposants considèrent que le fait que si peu de jeunes enfants participent régulièrement aux programmes organisés est un signe que les parents ne veulent pas ou n'ont pas besoin de tels programmes. Toutefois, les préférences des familles sont peut-être biaisées par certains éléments. Par exemple, les programmes sont-ils offerts à des endroits accessibles? Les heures d'ouverture concordent-elles avec les horaires de travail et de la famille? Les programmes sont-ils abordables? Tiennent-ils compte de la langue, de la culture et des habitudes de la communauté?

La connaissance qu'ont les familles des programmes d'éducation à la petite enfance et de leurs avantages pour leurs jeunes enfants peut aussi influencer leur participation à ces programmes. Une mauvaise santé et la pauvreté, avec les exigences économiques et sociales qu'elles entraînent, peuvent également empêcher les parents d'envisager toutes leurs options. Il existe d'autres façons d'évaluer la demande : lorsque les programmes de développement de la petite enfance sont abordables et de qualité raisonnable, ils sont bien utilisés. Tous les enfants de cinq ans au Canada peuvent fréquenter la maternelle. Même dans les provinces et les territoires où la maternelle n'est pas obligatoire, plus de 99 % des enfants y sont inscrits²⁵. Au Québec, alors que 60 % des enfants âgés de 1 à 4 ans ont une place dans une garderie subventionnée, 40 % des familles qui n'en ont pas en veulent une²⁶.

Bien que son accès à l'éducation à la petite enfance se soit accru, le Canada est loin derrière la majorité des pays membres de l'OCDE, pays qui ont pour la plupart créé des programmes universels pour leurs enfants de 4 ans.

4. Environnements d'apprentissage

Les éducateurs et les tâches qu'ils accomplissent dans le cadre des programmes de développement de la petite enfance sont les ingrédients essentiels à l'efficacité des programmes et aux avantages qu'ils procureront aux enfants et à leur famille. Les éducateurs qui détiennent un diplôme en développement de la petite enfance ou qui ont acquis une base de connaissances en développement de la petite enfance et en pédagogie savent utiliser le curriculum pour créer des environnements d'apprentissage efficaces.

L'étude *You bet I care!* portant sur les programmes de garderie au Canada a conclu que les environnements sécuritaires où travaillent des adultes motivants représentent la norme pour les services de garde au pays. Cependant, moins de la moitié des locaux (44 %) pour les enfants d'âge préscolaire et un peu plus du quart (28,7 %) des locaux pour les nourrissons et trottineurs offrent des activités et du matériel appropriés et stimulants pour le développement des enfants²⁷.

Selon cette étude, l'environnement était plus susceptible d'être stimulant lorsque le salaire du personnel et son niveau d'instruction étaient plus élevés. Un salaire et des avantages raisonnables, la clarté des responsabilités et des obligations inhérentes au poste et des mesures en matière de santé et de sécurité généraient un meilleur climat de travail pour les éducateurs, ce qui créait en retour un contexte de qualité pour les jeunes enfants et leur famille.

La main-d'œuvre du secteur de la petite enfance est régie par les mêmes politiques qui ont une influence sur l'accès et le financement des services, ce qui entraîne les mêmes résultats irréguliers. Les enseignants travaillent en majorité pour les commissions scolaires, alors que les éducateurs peuvent travailler pour divers employeurs, incluant les organismes et les entreprises à but non lucratif, les organismes publics (entre autres provinciaux, municipaux), les institutions postsecondaires et les commissions scolaires. Environ 75 % des éducateurs de la petite enfance détiennent un certificat

ou un diplôme d'études postsecondaires, par rapport à 57 % des travailleurs, toutes professions confondues²⁸. Malgré son niveau d'instruction, le personnel des services de garde, particulièrement celui des garderies communautaires ou privées, gagne souvent moins que le salaire moyen provincial. Seuls le Québec, le Manitoba et l'Île-du-Prince-Édouard offrent des régimes de retraite aux éducateurs de la petite enfance.

Les postes à temps plein nécessitant des qualifications postsecondaires permettraient normalement de gagner 36 900 \$ par année, souvent sans avantages sociaux, mais les salaires offerts sur le terrain sont très variables. En revanche, les enseignants à la maternelle sont des employés du secteur public dont les environnements de travail sont établis par une convention collective, et leur salaire annuel peut atteindre le double de celui des éducateurs. Cette grande différence de salaire parmi tous ces intervenants devient un problème quand les postes du secteur de la petite enfance sont intégrés dans les écoles. Les programmes de garderie privés ne peuvent pas faire concurrence aux salaires et aux conditions de travail que les commissions scolaires offrent et ils éprouvent de plus en plus de mal à recruter et à retenir des éducateurs compétents.

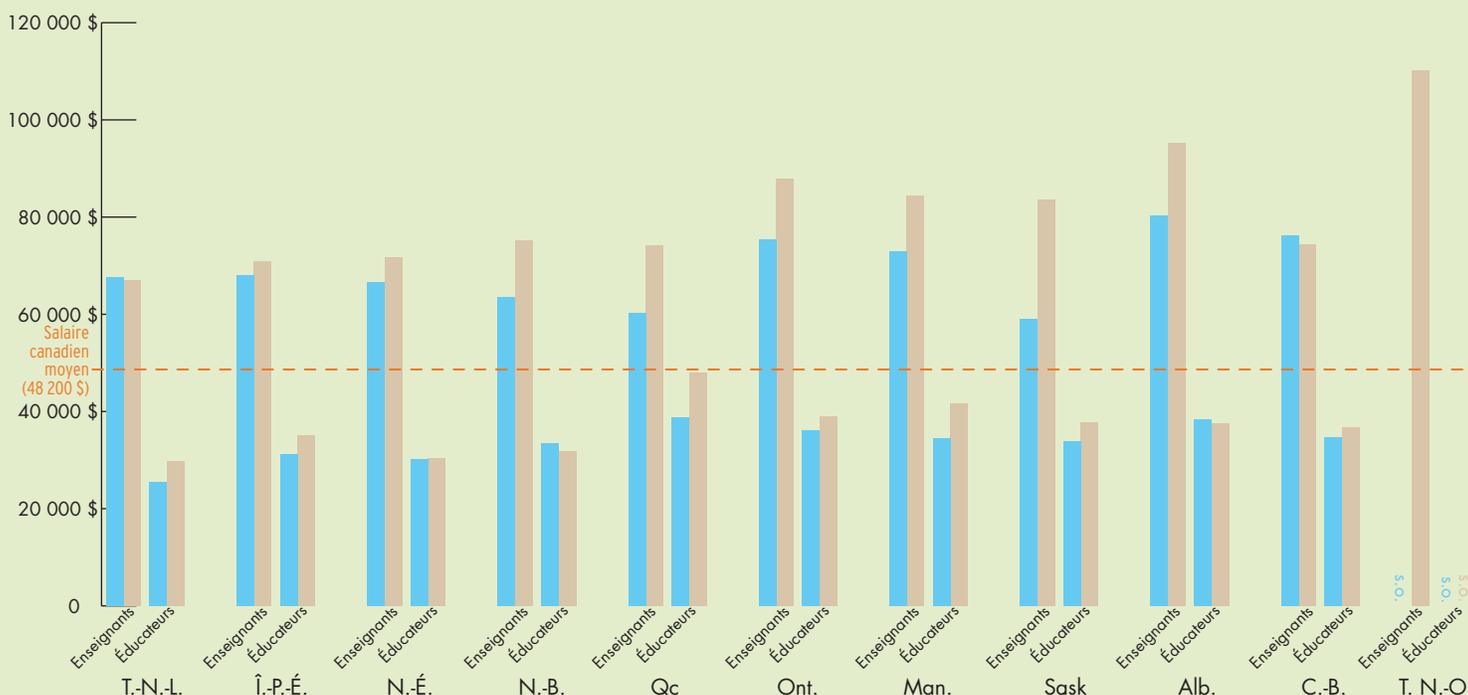
D'autres facteurs liés à la rémunération touchent la main-d'œuvre. Le cadre plutôt affaibli entourant les garderies offre peu de ressources aux éducateurs pour combler les besoins de plus en plus complexes des enfants et des familles. Le manque de possibilités de perfectionnement professionnel et d'avancement potentiel, le peu de leadership exercé dans ce secteur et le peu de respect qu'a la société envers le travail accompli par les éducateurs de la petite enfance minent l'estime de soi de ceux-ci et leur sentiment de valeur professionnelle. Les éducateurs compétents quittent les garderies pour être remplacés par du personnel moins qualifié, ce qui crée des environnements de moins grande qualité et moins favorables à attirer et à retenir les éducateurs professionnels.

Tableau 4.2 Rémunération des enseignants et des éducateurs de la petite enfance par province/territoire

Province/ Territoire	Salaires des enseignants 2013/2014 ^a	Salaires des éducateurs (temps plein) 2013 ^b	% du salaire des éducateurs par rapport au salaire des enseignants
T.-N.-L.	67 001 \$	29 786 \$	45
Î.-P.-É.	70 878 \$	35 110 \$ ^c	50
N.-É.	71 654 \$	30 389 \$	42
N.-B.	75 241 \$	33 446 \$ ^d	44
Qc	74 244 \$	48 027 \$ ^e	65
Ont.	87 780 \$	38 979 \$	44
Man.	84 325 \$	41 644 \$	49
Sask.	83 584 \$	37 731 \$	45
Alb.	95 117 \$	37 544 \$	39
C.-B.	74 353 \$	36 691 \$	49
T. N.-O.	110 204 \$ ^f	s.o.	s.o.

^aFédération des enseignants de la Colombie-Britannique (2013-2014). *Canadian teacher salary rankings: Provinces and territories*. Extrait de www.bctf.ca/uploadedfiles/public/bargainingcontracts/teachersalaryrankings2013-14brief.pdf;
^bSource : Statistique Canada, *Labour Force Survey*, custom tabulation S0814_04_Tab2.iv; ^cDéveloppement de la petite enfance, Apprentissage et la garde des jeunes enfants. *Public Investments in Early Childhood Education and Care in Canada* (2010). Extrait de <http://www.dpe-agie-ecd-elcc.ca/eng/ecd/eccec/page06.shtml>; ^dSoutien financier à l'amélioration de la qualité (2014-2015). Extrait de <http://www.onb.ca/0000/ECHDPPE/pdf/ManuelDuSFAO.pdf>; ^eGuide administratif concernant la classification et la rémunération du personnel salarié des services de garde et des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial. Extrait de www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/SG_guide_administratif_classification.pdf; ^fÉchelles salariales des conventions collectives fournies par l'Association des enseignants des Territoires du Nord-Ouest.

Tableau 4.1 Modification à la rémunération des enseignants et des éducateurs de la petite enfance par province/territoire en 2011 et 2014



Source: Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014/Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest 2014.

Des politiques provinciales ont tenté d'encourager les diplômés à travailler et à demeurer dans le domaine. À Terre-Neuve et en Colombie-Britannique, les diplômés peuvent recevoir une bourse. Presque toutes les provinces ont augmenté les salaires afin de stabiliser la main-d'œuvre. À l'Île-du-Prince-Édouard, on s'attend d'ici 2016 à ce que les éducateurs de la petite enfance qui travaillent auprès des élèves de la maternelle obtiennent un baccalauréat en éducation avec spécialisation en développement de la petite enfance. C'est la seule province qui exige des compétences plus élevées pour ses éducateurs hormis le Québec, qui a révisé ses attentes pour le secteur en 1999.

Chaque province et chaque territoire a des lois, des règlements et des normes qui régissent le fonctionnement des garderies réglementées. Ils déterminent les exigences de dotation, notamment :

- la formation postsecondaire en développement de la petite enfance;
- le perfectionnement professionnel continu;
- l'accréditation auprès d'un gouvernement ou d'un organisme désigné;
- les vérifications des références; et/ou
- le processus pour reconnaître les qualifications acquises dans une province ou un territoire différent.

L'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et Terre-Neuve exigent des qualifications supérieures pour les directeurs de programme.

Aucun territoire ou province n'exige de diplôme d'études postsecondaires en développement de la petite enfance à tout le personnel des garderies autorisées ou des écoles préscolaires, mais tous exigent que le personnel soit qualifié. Certaines provinces et certains territoires demandent que le personnel ait suivi une formation « de base », qui varie de 40 à 120 heures de cours en développement de la petite enfance. Bien que les ratios enfants-personnel soient les mêmes à l'échelle nationale, le nombre d'éducateurs de la petite enfance requis varie beaucoup. Travailler dans un domaine où le personnel non formé prédomine devient un autre fardeau pour une profession déjà accablée.

Tableau 4.3 Nombre d'éducateurs de la petite enfance requis par groupe d'enfants de 3 ans dans les garderies réglementées

Province/ Territoire	Éducateurs par groupe	Enfants par groupe	Personnel supplémentaire requis (autre qu'éducateur)	Ratio éducateur/ enfants 3 ans
T.-N.-L.	1	16	1	1/16
Î.-P.-É.	1	20	1	1/20
N.-É.	2	24	1	1/12
N.-B.	0,5	14	1,5	1/28
Qc	2	24	1	1/12
Ont.	2	24	1	1/12
Man.	1,3	16	1	1/12
Sask.	1	20	1	1/20
Alb.	1	16	1	1/32
C.-B.	1	24	2	1/24
T. N.-O.	1	16	1	1/16

Source : Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest 2014

En plus du niveau d'instruction requis, huit provinces et territoires exigent que tous les membres du personnel ou une partie d'entre eux détiennent un permis ou qu'ils soient accrédités. L'inscription (en Ontario), l'accréditation (Alberta, Saskatchewan, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador et Yukon), la licence (Colombie-Britannique) et la classification (Manitoba et Nouvelle-Écosse) constituent des processus qui reconnaissent officiellement un éducateur de la petite enfance et permettent aux personnes inscrites de travailler pour un programme de développement de la petite enfance. L'organisme de réglementation peut établir les exigences d'entrée et les normes de la pratique, évaluer les qualifications et les attestations d'études des candidats, certifier, inscrire ou accréditer les candidats compétents et octroyer des mesures disciplinaires aux membres de la profession.

Tableau 4.4 Reconnaissance professionnelle des éducateurs de la petite enfance et exigences relatives au développement professionnel par province/territoire

Province/ Territoire	Reconnaissance professionnelle des éducateurs de la petite enfance	Exigences relatives au développement professionnel
T.-N.-L.	Tous les étudiants gradués d'un programme d'EPE d'une institution postsecondaire reconnue par le ministère de l'Éducation de T.-N.-L. peuvent être accrédités. Cette approbation du Ministère est basée sur les normes du NLS Early Childhood Care and Education Program Standards	Minimum de 30 heures sur 3 ans
Î.-P.-É.	Accréditation : Conseil des établissements de Développement de la petite enfance	Les éducateurs de la petite enfance à la maternelle doivent obtenir un diplôme d'ici 2016. Pour ceux travaillant en service de garde, au moins 30 heures sur 3 ans
N.-É.	Classification : ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance	Minimum de 30 heures sur 3 ans
N.-B.		
Qc		
Ont.	Inscription : Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance	
Man.	Classification : Apprentissage et garde des jeunes enfants, Services à la famille Manitoba	
Sask.	Accréditation : Éducateur Services, ministère de l'Éducation	
Alb.	Accréditation : Accréditation du personnel en service de garde, Alberta Human Services	
C.-B.	Permis pour pratiquer : Registre des éducateurs de la petite enfance du ministère du Développement de l'enfance et de la famille	Minimum de 40 heures sur 5 ans
T. N.-O.		

Source : Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest 2014

Programme d'enseignement

La plupart des provinces et des territoires du Canada établissent des curriculums d'enseignement afin d'appuyer le développement de la petite enfance²⁹. L'Alberta et Terre-Neuve

doivent rendre public leur programme vers la fin de 2014, et les Territoires du Nord-Ouest utilisent leur programme de développement de la petite enfance dans leurs programmes de MTP. Ces programmes visent pour la plupart une approche du développement global axée sur les enfants, avec des objectifs d'apprentissage et de développement. Lorsqu'ils existent, ces programmes sont obligatoires dans les services offerts dans les écoles, mais ce n'est pas toujours le cas pour les garderies autorisées.

Tableau 4.5 Programmes-cadres d'enseignement pour l'éducation à la petite enfance par province/territoire

Province/ Territoire	Programme-cadre d'enseignement
T.-N.-L.	Lancement prévu en 2014-2015
Î.-P.-É.	<i>PEI Early Learning Framework: Relationships, Environments, Experiences: The Curriculum Framework of the Preschool Excellence Initiative</i> (2013) <i>Cadre pédagogique pour l'apprentissage des jeunes enfants : Relations environnements et expériences. Programme d'enseignement de l'Initiative préscolaire d'excellence</i> (2011)
N.-É.	En discussion
N.-B.	<i>New Brunswick Curriculum Framework for Early Learning and Child Care: English.</i> (2008) <i>Le curriculum éducatif pour la petite enfance francophone du Nouveau Brunswick : Français</i> (2008)
Qc	<i>Accueillir la petite enfance : le programme éducatif des services de garde du Québec. Mise à jour</i> (2007)
Ont.	<i>Cadre d'apprentissage des jeunes enfants. Une ressource disponible sur le Web, basée sur L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui - Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario</i> (2008) <i>Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance. Document ressource sur l'apprentissage par les relations à l'intention des personnes qui travaillent avec les jeunes enfants et leurs familles</i> (2014)
Man.	<i>Des résultats précoces : Cadre d'élaboration d'un curriculum des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du Manitoba pour les services de garde préscolaires et les prématernelles</i> (2011)
Sask.	<i>Play and Exploration: Early Learning Program Guide</i> (2008)
Alb.	Lancement prévu en 2014-2015
C.-B.	<i>British Columbia Early Learning Framework. Victoria</i> (2008)
T. N.-O.	

Source : Rapport sur l'éducation à la petite enfance/Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest 2014

Les programmes de maternelle et de prématernelle proposent un curriculum d'enseignement plus défini, dirigé par l'éducateur, et organisé par grandes catégories de matières à couvrir. Le programme provincial d'enseignement primaire inclut parfois celui proposé aux élèves de la maternelle et en est l'extension. Ces programmes comportent des normes et des objectifs d'apprentissage spécifiques et sont divisés en matières. Ces normes ou ces objectifs d'apprentissage mènent inexorablement vers la planification des activités d'apprentissage des enfants, ainsi qu'à leur évaluation.

La transition d'une étape éducative à une autre implique des défis. Certains enfants sont âgés de 4,8 ans (4,6 en Alberta) lorsqu'ils entrent à la maternelle en septembre, tandis que d'autres sont âgés de 5,8 ans (5,6 en Alberta), soit une année complète de différence d'âge, bien importante en matière de développement. Malgré tout, les nouveaux curriculums conçus pour les

programmes qui précèdent l'entrée des enfants dans le système d'éducation publique ne sont pas toujours harmonisés avec le programme éducatif de la maternelle ou de l'école primaire. Certaines provinces ont cependant relevé ce défi en établissant des liens entre les objectifs des programmes de développement de la petite enfance et les résultats attendus à la maternelle.

5. Responsabilité

Le Canada a signé des ententes internationales stipulant qu'il doit rendre les programmes de développement de la petite enfance et de garderie raisonnablement accessibles. La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes oblige les gouvernements à offrir suffisamment de soins abordables aux enfants en vertu d'une question de droits humains. La Convention relative aux droits de l'enfant constitue le premier outil juridique international obligeant à appliquer tous les droits de la personne aux enfants, incluant la prestation de services visant à promouvoir le développement, la nutrition et la santé des jeunes enfants.

Ces processus jouent un rôle important quant à la surveillance et à la diffusion des progrès des gouvernements en matière d'amélioration de l'accès aux services à la petite enfance dans leur pays. À l'exception du Québec, les provinces du Canada ne tiennent pas compte des documents des Nations Unies. Selon le bulletin 2008 de l'UNICEF, le Canada a atteint un seul des dix objectifs de la Convention relative aux droits de l'enfant³⁰.

Les accords fédéraux/provinciaux/territoriaux proposent que les provinces et territoires assurent le suivi des progrès réalisés en fournissant des rapports annuels. La surveillance fait pourtant partie intégrante de la responsabilité démocratique envers les enfants, les familles et le public. Elle est cruciale pour la prise de décisions éclairées afin de s'assurer que les ressources de la société sont déployées de manière productive, que les ressources limitées sont distribuées équitablement et que les objectifs sociaux visés sont atteints. Le défi de la surveillance est de mettre sur pied des systèmes qui identifient comment les programmes fonctionnent, ce que les enfants apprennent et si les objectifs sont atteints. La surveillance en soi ne donne pas de résultats, bien qu'elle fasse partie d'un système à plus grande échelle conçu pour les atteindre.

Tableau 5.1 Rapports sur les progrès de l'apprentissage à la petite enfance et de la garde d'enfants par province/territoire

Provinces	Rapport
T.-N.-L.	
Î.-P.-É.	
N.-É.	<i>Nova Scotia Early Childhood Development. Progress Report 2010-2012. Développement de la petite enfance Nouvelle-Écosse.</i>
N.-B.	<i>Rapport annuel 2012-2013. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.</i> <i>Rapport annuel des statistiques des services de garderie 2011-2012. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.</i>
Qc	<i>Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère de la Famille.</i> <i>Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec en 2012.</i>

Tableau 5.1 Rapports sur les progrès de l'apprentissage à la petite enfance et de la garde d'enfants par province/territoire (suite)

Ont.	
Man.	<i>Enfants en santé Manitoba 2012; Rapport annuel - Éducation Manitoba 2012-2013; Rapport annuel de Services Manitoba 2013-2014</i>
Sask.	<i>Rapport annuel de la Saskatchewan 2013-2014</i>
Alb.	<i>Rapport annuel 2011-2012 du Alberta Social Care Facilities Review Committee</i>
C.-B.	<i>Rapport annuel Early Years 2011-2012 de la Colombie-Britannique</i>
T. N.-O.	

Source : Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest 2014

Surveiller les programmes de développement de la petite enfance

Les résultats d'apprentissage chez les enfants ne peuvent être évalués sans tenir compte de la qualité des programmes auxquels ils participent ainsi que de leur santé et du bien-être de leur famille et de leur quartier. Chaque province ou territoire a établi des règles de santé et de sécurité que les responsables de services doivent respecter pour obtenir un permis. Les règles propres aux garderies ont pour but de protéger le bien-être des enfants, bien qu'elles fassent peu de place à la qualité de l'expérience proposée.

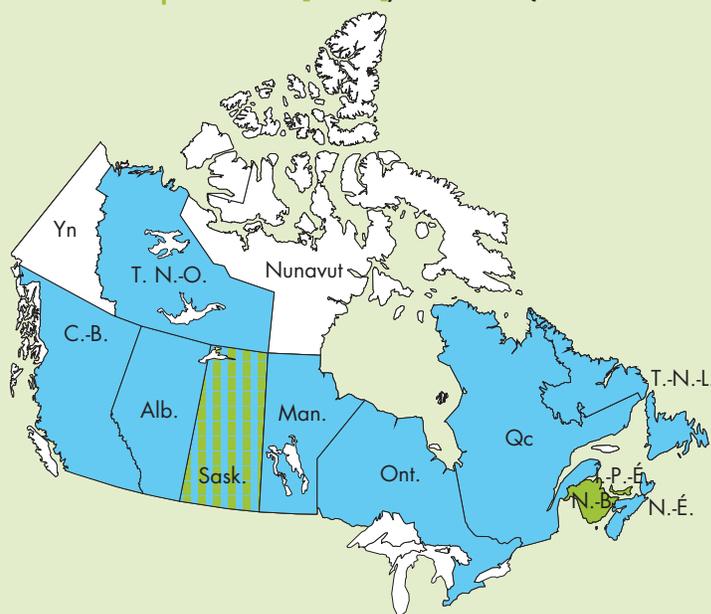
Certaines provinces et certains territoires appliquent des critères additionnels à ceux requis pour la délivrance d'un permis de base. Des outils d'évaluation de la qualité encouragent une pratique responsable et assurent aux parents une qualité des environnements dans lesquels leur enfant passe la journée. En Alberta, le système d'accréditation volontaire pour les programmes de garderie relie le financement au maintien de standards de qualité. Certaines provinces et certains territoires utilisent l'instrument Early Childhood Environment Rating Scale pour surveiller la qualité des services. Cette échelle qualitative tient compte à la fois de l'espace physique occupé par l'enfant et de la qualité des interactions entre les adultes et les enfants. Quand les résultats sont transmis aux éducateurs, ceux-ci peuvent alors ajuster leur pratique. Certaines provinces publient en ligne leurs résultats, permettant ainsi aux parents d'utiliser cette information lorsqu'ils choisissent un programme pour leur enfant.

Surveiller la population

En 1999, l'Étude sur la petite enfance recommandait que soit développée une mesure démographique du développement de la petite enfance avant l'entrée en première année. Le Offord Centre for Child Studies, à Hamilton, en Ontario, a créé l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE), qui recueille auprès des enseignants de maternelle des informations sur le développement individuel des enfants dans cinq secteurs clés : les aptitudes physiques, sociales, émotionnelles, langagières et cognitives ainsi que l'aptitude à communiquer.

Les données de l'IMDPE sur tous les élèves de la maternelle d'une province ou d'un territoire fournissent des renseignements détaillés sur la manière dont les enfants réussissent à l'échelle du quartier ou à l'échelle communautaire et provinciale. Avec ces données et celles sur l'accès aux programmes, le statut du quartier et les caractéristiques familiales, les chercheurs peuvent décrire le bien-être des enfants à leur entrée à l'école.

Tableau 5.2 Surveillance de la population des enfants au Canada (Instrument de mesure du développement de la petite enfance [IMDPE]; Évaluation de la petite enfance [EPE-AD]; IMDPE et EPE)



Sources: Profils des provinces et Territoires du Nord-Ouest 2014

Les données de l'IMDPE sont surtout utilisées pour informer les communautés sur le bien-être des enfants et sur ce qui peut être fait pour améliorer les environnements d'apprentissage de ceux-ci. Une initiative pancanadienne recueille actuellement des données de l'IMDPE à travers le Canada³¹. Le Centre manitobain de politiques en matière de santé (MCHP) et le Human Early Learning Partnership de la Colombie-Britannique font le pont entre les données des soins de santé, d'éducation et d'autres données pour créer des données longitudinales démographiques. Leurs rapports démontrent un lien étroit entre les résultats de l'IMDPE et les résultats ultérieurs de tests scolaires provinciaux

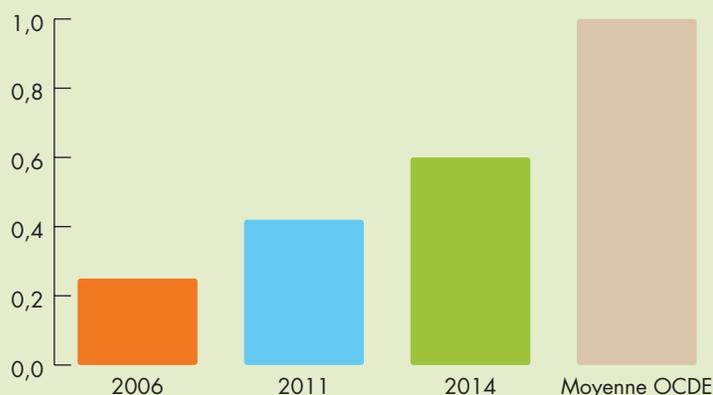
L'Outil d'évaluation de la petite enfance est utilisé par les éducateurs dans une province pour évaluer les habiletés d'enfants âgés de 3 à 6 ans, alors qu'ils effectuent leur transition vers l'école. Cet outil se décline en deux volets complémentaires : un questionnaire complété par l'enseignant et un questionnaire d'observation directe qui évalue quatre secteurs de développement : conscience de soi et environnement, habiletés cognitives, langage et communication, motricité globale et fine. Un outil en ligne calcule les résultats de chaque enfant, produit un rapport pour chacun d'eux et résume à l'aide de graphiques les résultats de l'école, du district et de la province.

6. Tendances

De toutes les tendances identifiées dans le *Rapport EPE 2014*, la plus importante est la décision des responsables des politiques de maintenir, sinon d'assurer l'augmentation du financement de l'apprentissage à la petite enfance et de la garde d'enfants. Une somme de 3 milliards de dollars a été ajoutée aux budgets provinciaux/territoriaux consacrés à la petite enfance depuis 2011, ce qui représente 0,6 % du PIB, encore loin cependant du 1,1 % suggéré par l'OCDE. Cette tendance à la hausse ne constitue toutefois pas la norme. Historiquement,

les gouvernements jugeaient superflu le financement pour les jeunes enfants. Il est peut-être trop tôt pour affirmer que l'éducation à la petite enfance est devenue une question vitale pour les décideurs, mais jusqu'à présent, cela augure bien.

Tableau 6.1 Modification des dépenses en EPE au Canada en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) (2006, 2011, 2014)



Source : Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2011/Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest 2014

Les décideurs politiques utilisent mieux qu'auparavant l'infrastructure actuelle de l'éducation publique pour améliorer l'offre de services éducatifs aux jeunes enfants. Que ce soit en offrant la maternelle et la prématernelle à temps plein, en augmentant l'offre de services de garde dans les écoles, ou en mettant en place des processus pour faciliter la transition des jeunes enfants vers le système scolaire, tout semble indiquer que l'on comprend mieux les besoins des jeunes enfants et de leurs familles.

L'attention portée à la qualité et à l'accès vont de pair, alors que les provinces et territoires redoublent d'efforts pour recruter et retenir les éducateurs de la petite enfance qualifiés et leur fournir les outils dont ils ont besoin pour exercer leur travail si important.

Il reste évidemment beaucoup de travail à accomplir. L'écart entre l'éducation et la garde d'enfants est encore préoccupante pour les enfants, les familles et les prestataires de services. À cause de cet écart, les contribuables ne peuvent constater une retombée avantageuse de la mise sur pied de programmes à la petite enfance, soit le fait qu'ils soutiennent la participation des parents au marché du travail.

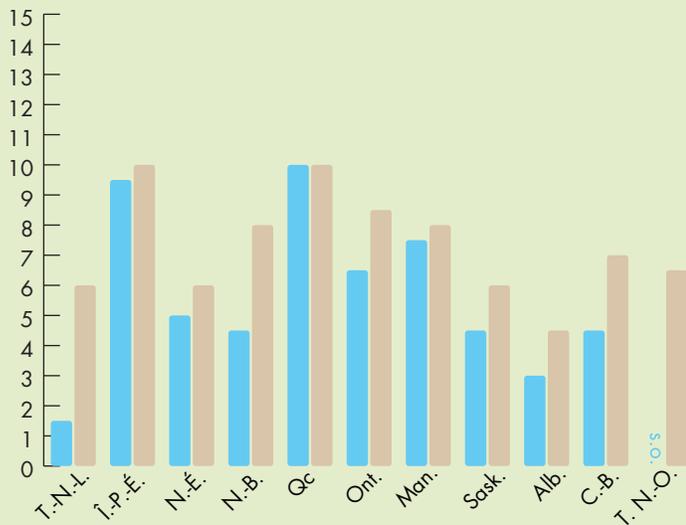
Tableau 6.2 Index de l'éducation à la petite enfance 2014

Points de référence		Valeur	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T.-N.-O.
GOUVERNANCE INTÉGRÉE	Éducation à la petite enfance régie par un seul ministère	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		0,5		0,5			0,5
	Unité de surveillance commune en matière d'EPE	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		0,5		0,5			0,5
	Cadre stratégique commun en matière d'EPE	1	1	1		1	1	1	1		1	1	1
	Autorité locale commune en matière de gestion et d'administration d'EPE	1				1							
FINANCEMENT	Au moins deux tiers du financement pour les services de garde sont alloués à l'exploitation des programmes ^a	1		1	1	1	1	s.o.	1	1			1
	Échelle salariale obligatoire et frais déterminés pour les parents	1		1			1		1				
	Au moins 3 % du budget global de la province/territoire est alloué à l'EPE	1					1	1					
ACCESSIBILITÉ	Maternelle à temps plein	1		1	1	1	1	1				1	1
	La moitié des enfants de 2 à 4 ans participe régulièrement à un programme d'EPE	1		1			1	1				1	1
	Financement conditionnel à l'inclusion d'enfants ayant des besoins spéciaux	1		1 ^b					1				
ENVIRONNEMENT D'APPRENTISSAGE	Programme-cadre d'enseignement en EPE	0,5	0,5	0,5		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	
	Harmonisation du programme de la petite enfance avec celui de la maternelle	0,5	0,5	0,5		0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	
	Au moins deux tiers du personnel des programmes d'EPE destinés aux enfants de 2 à 4 ans détiennent des qualifications en EPE	0,5	0,5		0,5		0,5	0,5	0,5	0,5		0,5	
	Les éducateurs à la maternelle doivent avoir des qualifications en EPE	0,5		0,5				0,5 ^c					0,5
	Les salaires des éducateurs correspondent au moins aux deux tiers des salaires des enseignants	0,5						0,5					s.o.
	Accréditation professionnelle en éducation à la petite enfance ou perfectionnement professionnel	0,5	0,5	0,5	0,5				0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
RESPONSABILITÉ	Les rapports d'étapes annuels sont à jour et publiés (2011 ou ultérieurs)	1			1	1	1 ^d		1	1	1	1	
	Normes pour les programmes d'éducation à la petite enfance (incluant la maternelle)	1	1										
	Mesures populationnelles pour les enfants d'âge préscolaire colligées et publiées	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
TOTAL	15	6	10	6	8	10	8,5	8	8	6	4,5	7	6,5
Points de référence	Valeur	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T.-N.-O.	

Source : Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest 2014; ^a Ce montant comprend le financement pour les enfants avec des besoins spéciaux; ^b Uniquement dans les centres de la petite enfance; ^c Les éducateurs de la petite enfance font partie de l'équipe éducative; ^d Le gouvernement du Québec n'a pas participé aux accords fédéraux/provinciaux/territoriaux qui définissaient des mécanismes de reddition de compte. Il a cependant son propre mécanisme de rapports destinés au public.

Bien qu'il soit trop tôt pour célébrer, ces tendances prometteuses peuvent être perçues avec un optimisme modéré. Grâce à des investissements prudents et un regard sur la gestion des systèmes, chaque jeune enfant pourrait avoir sa place dans un programme de la petite enfance au cours de la prochaine décennie.

Tableau 6.3 Résultats de l'Index de l'éducation à la petite enfance en 2011 et 2014



Source : Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2014/Profils des provinces et des Territoires du Nord-Ouest 2014

RÉFÉRENCES

1. Ministère des Finances du Canada (19 mars 2007). *Aspire to a Stronger, Safer, Better Canada*, The Budget Plan.
2. Human Resources and Social Development Canada (2007). *What we've heard: Summary of consultations on the Child Care Spaces Initiative*. Extrait de <http://www.pcpcontario.org/what-we-ve-heard-summary-of-consultations-on-the-child-care-spaces-initiative>.
3. Affaires autochtones et développement du Nord Canada (2013). *Niveaux de financement fédéral pour l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12^e année*. Extrait de <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1349140116208/1349140158945>.
4. PressProgress (11 décembre 2013). *5 things you should know about aboriginal education funding*. Extrait de <http://www.pressprogress.ca/en/post/5-things-you-should-know-about-aboriginal-education-funding>.
5. Assembly of First Nations (2010). *First Nations Education Funding*. Extrait de http://www.afn.ca/uploads/files/education/fact_sheet_-_fn_education_funding_final.pdf.
6. Agence de la santé publique du Canada (2012). *Évaluation du programme d'aide préscolaire aux autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques de l'Agence de la santé publique du Canada*. Extrait de http://www.phac-aspc.gc.ca/about_apropos/evaluation/reports-rapports/2011-2012/ahsunc-papacun/index-fra.php.
7. Greenwood, M. (2001). *An overview of the development of Aboriginal early childhood services in Canada*. Extrait de <http://www.eric.ed.gov/ERICWebPortal/contentdelivery/servlet/ERICServlet?accno=ED456954>.
8. Centre de ressources pour les familles de militaires. Extrait de <https://www.familyforce.ca/EN/Pages/map.aspx>.
9. Services bien-être et moral, Forces canadiennes. Directeur du Services aux familles de militaires, Développement de programmes et politiques (2009). *Canadian Forces Child Care stakeholder assessment report*. Extrait de <https://www.cfmws.com/en/AboutUs/MFS/FamilyResearch/Documents/Other%20Research/Child%20Care%20Stakeholder%20Assessment%20Report%20E.pdf>.
10. Service correctionnel Canada (2007). *Programme mère-enfant*. Extrait de <http://www.csc-scc.gc.ca/text/prgrm/fsw/pro02-5-fra.shtml>.
11. Communication personnelle. Sue Delanoy, directrice exécutive de la Société Elizabeth Fry, Saskatchewan, 8 septembre 2014.
12. Citoyenneté et Immigration Canada (2004). *Évaluation du programme de cours de langue pour les immigrants du Canada (CLIC)*. Extrait de <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/evaluation/clic/index>.
13. Statistique Canada (2012). *Enquête sur les jeunes Canadiens (EJC)*. Extrait de http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5179.
14. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. *Budget 2014-15. The Government Expenditure Plan and Main Estimates*. Extrait de www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/me-bpd/20142015/me-bpd-eng.pdf.
15. Ministère des Finances Canada (2014). *Dépenses fiscales et évaluations 2013*. Extrait de <http://www.fin.gc.ca/taxexp-depfisc/2013/taxexp13-fra.asp>.
16. *Ibid.*



17. Agence de la santé publique du Canada (2012). *Évaluation du programme d'aide préscolaire aux autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques de l'Agence de la santé publique du Canada*. Extrait de http://www.phac-aspc.gc.ca/about_apropos/evaluation/reports-rapports/2011-2012/ahsunc-papacun/index-fra.php.
18. *Ibid.*
19. Organisation de coopération et de développement économiques (2006). *Petite enfance, grands défis II*. Paris, France. Secrétariat de l'OCDE.
20. Organisation de coopération et de développement économiques, direction de l'éducation (2004). *Early childhood care and education policy: Canada country note*. Paris, France. Secrétariat de l'OCDE.
21. Conseil des ministres de l'éducation, Canada (2008b). *L'éducation au Canada : Horizon 2020. Déclaration conjointe des ministres provinciaux et territoriaux de l'éducation*. Extrait de <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/187/CMEC-2020-DECLARATION.fr.pdf>.
22. Atkinson Centre. *Resources on Extended Day (by School Board)*. Extrait de http://www.oise.utoronto.ca/atkinson/Resources/Topics/Extended_Day.html.
23. Janmohamed, Z., Akbari, E., McCuaig, K. (sous presse). *Schools at the Centre: An examination of extended hours programming in 3 Ontario regions*. Atkinson Centre, University of Toronto.
24. Ontario Municipal Social Services Association (2011). *On the teeter-totter: The challenges and opportunities for licensed child care in rural, northern, and remote Ontario*. Extrait de <http://www.omssa.com/lib/db2file.asp?fileid=37058>.
25. Organisation de coopération et développement économiques (2014), Division des politiques sociales, direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales. *PF3.2: Enrolment in childcare and pre-school*. Extrait de www.oecd.org/els/soc/PF3_2_Enrolment_in_childcare_and_preschools_1May2014.pdf.
26. Fortin, P., Godbout, L., & St-Cerny, S. (2013). « L'impact des services de garde à contribution réduite du Québec sur le taux d'activité féminin, le revenu intérieur et les budgets gouvernementaux », *Revue Interventions économiques*. Extrait de <http://interventionseconomiques.revues.org/1858>.
27. Goelman, H., Doherty, G., Lero, D., LaGrange, A., et Tougas, J. (2000). *You Bet I Care! Caring and Learning Environments: Quality in Child Care Centres Across Canada*. Centre for Families, Work and Well-Being, University of Guelph, Ontario. p. IX.28.
28. Statistique Canada, *Labour Force Survey*, custom tabulation S0814_04_Tab2.ivt.
29. Atkinson Centre, OISE (2014). *Review of Early Learning Frameworks in Canada*. Extrait de http://www.oise.utoronto.ca/atkinson/UserFiles/File/Resources_Topics/Resources_Topics_CurriculumPedagogy/Review_of_Early_Learning_Frameworks_in_Canada-all.pdf.
30. Adamson, P. (2008). *The child care transition: A league table of early childhood education and care in economically advanced countries*, Innocenti Report Card 8. Florence, Italie. UNICEF Innocenti Research Centre.
31. Forum for Early Child Development Monitoring (n.d.). *Population Measures*. Extrait de <http://www.childdevelopmentmonitoring.net/population-measures>.